

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

2^{ème} COURSE DE CÔTE VHC

les ORGUES – Ille sur Têt

15 et 16 août 2020

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club 66 organise les 15 et 16 août 2020 , avec le concours de TEAM CARS une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition, à participation étrangère autorisée dénommée :

2^{ème} COURSE DE COTE VHC des ORGUES / ILLE sur TÊT

Cette épreuve compte pour le Championnat de la Ligue Occitanie-Méditerranée.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile OCCITANIE-MEDITERRANEE en date du 18 juin 2020 sous le numéro CC10/2020 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 306

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale.

Organisateur technique

Nom : **TEAM CARS**.....

Adresse : **Chez RAYON d'OR Chemin de Régleilles 66130 ILLE sur TÊT**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Idem Course de Côte moderne sauf :

Directeur de Course : Evelyne ROL lic n°40773/0801

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : 11 août 2020 à 24h00

Vérifications administratives : 15 août 2020 de 14h00 à 18h00 Lieu : parking de la gare 66130 ILLE/TÊT

Vérifications techniques : 15 août 2020 de 14h15 à 18h15 parking de la gare 66130 ILLE/TÊT

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 15 août 20h00

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 15 août 2020 à 17h00 locaux ASAC 66

Briefing des commissaires le dimanche 16 août à 07h30.

Essais non chronométrés (1 monté) le 16 août de 08h00 à 09h00

Essais chronométrés le 16 août de 09h15 à 12h00.

Briefing des pilotes le 16 août à 07h30 heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 16 août à 12h30

Départ 1^{ère} montée à partir de : 13h30.....

Affichage des résultats provisoires le : 16, ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent, ASAC 66

Remise des prix le : 16 août 2020 à 18h00 Lieu : **Parc d'Assistance sur le Podium**.....

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : le 15 août 2020 de 14h00 à 18h00 Lieu : parking de la gare 66130 ILLE/TÊT
Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage : VLM Renault
adresse ZA Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC maximum

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

TEAM CARS chez Miel RAYON d'OR Chelin de Régleilles 66130 ILLE sur TÊT

..... jusqu'au 11 août 2020 à 24h00.

Les droits d'engagement sont fixés à 340 €, réduits à **170 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 (modernes + VHC), les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 100 Moderne et VHC

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "*Conditions d'admission des voitures*").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie : A – N – B (période J2) et C – D – E (période JR) + Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve (internationale) ou règlement standard Course de Côte,
Les pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC se verront attribuer un N° à l'année.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité 2020.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) : fera l'objet d'un additif.....

Publicité optionnelle: fera l'objet d'un additif

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing aura lieu sur la ligne de départ le 16 août 2020 à 07h30.

La présence de tous les pilotes et des commissaires de postes est obligatoire.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Les N° 301 à 309 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des N°.

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en deux ou trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement du Challenge Historique de la Montagne de la FIA (éventuellement)
- Un classement Championnat de France de la Montagne VHC (éventuellement)
- Un classement séparé pour chacun des groupes,
- Un classement séparé pour chacune des classes.
- Un classement pour le Championnat de France Indice de Performance (éventuellement).
- Un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition.

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le 16 août 2020 à 18h00 sur le Podium du Parc d'Assistance

En cas d'épreuve de doublure, la distribution des prix pourra avoir lieu avant celle de l'épreuve de support.

⋈⋈⋈⋈⋈⋈⋈⋈⋈⋈⋈⋈